

Mars 2022

PAT DE REDON AGGLOMERATION

Porteur

Communauté d'agglomération de Redon

Dates d'entretien

26 novembre 2019, 24 juin 2021 et 7 mars 2022

Territoire

Redon Agglomération

Ille-et-Vilaine (35) – Bretagne

31 communes pour 68 000 habitants

1 EPCI

Contact technique

Nicole Giraud, Responsable service
Economie Sociale et Solidaire, Direction
Economie, Redon Agglomération

02 99 70 34 54

n.giraud@redon-agglomeration.bzh



(Source : www.bretagneportedeiloire.fr 2020)

TYPOLOGIE

PAT de type agri-alimentaire de transition

Gouvernance multi-acteurs

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de « fermée » quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et de « ouverte » lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Situé entre Rennes, Nantes et Vannes, **le territoire de Redon Agglomération est au carrefour entre 3 départements et 2 régions**. C'est un territoire rural, de niveau de vie inférieur à la moyenne bretonne et présentant des indicateurs de santé faibles. Constitué d'un tissu économique industriel, il compte peu de cadres mais une forte dynamique associative (19 % des emplois) et culturelle (nombreux festivals, concerts, un théâtre porté par l'agglomération et un cinéma associatif avec 7 salles).

En termes agricoles, l'élevage est très présent, surtout laitier ou bovin (60 % de la production). Il n'y a aucune industrie agro-alimentaire.

La localisation géographique de l'agglomération, répartie entre 3 départements, est à la fois une richesse et une contrainte du fait du périmètre administratif de certaines structures (organismes agricoles tels que les chambres d'agriculture ou les groupements d'agriculture biologique).

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

En 2007-2008, le groupe de travail « Alimentation » du Conseil de développement se structure en une association « De l'assiette au champ : santé durable ».

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

Cette association a été structurante pour le territoire, mettant en place des actions de sensibilisation auprès des enfants et des élus, des actions de formation à destination des cuisiniers ou encore la création d'une plateforme d'approvisionnement. Elle a fermé ses portes en 2014 pour des raisons financières mais une partie de ses membres ont fondé une autre association, « Manger local », avec un soutien technique et financier de la collectivité.

Suite au travail de sensibilisation de l'association, Redon Agglomération achète 26 ha de terres agricoles en 2011, avec le souhait de produire pour la restauration collective locale. Pour le moment, la ferme de Cranhouët est un lieu de production, de formation et d'expérimentation. Sur 9 hectares, le site accueille deux pépiniéristes en haies bocagères et fruitière labellisées végétal local, un apiculteur, un espace test agricole en maraîchage bio géré par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne 44 (CIAP44) et une expérimentation de culture.

En 2014, les crèches gérées par la Communauté d'agglomération sont passées en approvisionnement bio.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La démarche d'élaboration du PAT est collaborative, avec 140 acteurs du territoire mobilisés lors de 4 rencontres pour concevoir la charte.

En octobre 2016 : le dispositif PAT est présenté aux élus en Conseil communautaire et la décision est prise de se lancer dans la démarche. Nicole Giraud est alors recrutée et chargée de proposer une méthodologie de travail pour l'élaboration de la charte et du plan d'actions du PAT. Elle s'appuie sur le conseil de développement, le pôle de l'ESS (association de coordination des acteurs de l'ESS) et les structures agricoles pour mobiliser les acteurs locaux.

3 premières « réunions plénières » sont organisées entre fin 2016 et l'été 2017. Regroupant entre 50 et 60 acteurs sur invitation, elles permettent de définir l'ambition du PAT et analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (matrice SWOT). Le PAT n'a pas de diagnostic mais une compilation des données disponibles (SAU, nombre d'exploitations agricoles...).

En été 2017, suite à un appel à candidature organisé avec le conseil de développement, le pôle de l'ESS et les structures agricoles, la gouvernance alimentaire de territoire est mise en place.

A l'occasion d'une 4^{ème} réunion plénière, une 1^{ère} mouture de la charte est proposée. Elle est relue par la gouvernance alimentaire de territoire puis validée par les élus en l'état. Ensuite, à partir des objectifs fixés dans la charte, des propositions d'actions à mettre en place sont faites puis reprises par la gouvernance alimentaire de territoire, aboutissant au premier plan d'actions 2018-2020.

Le PAT est validé officiellement **fin décembre 2017**. Il est labellisé niveau 1 en 2021 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

L'élu référent est Rémi Beslé, Vice-Président Transition écologique et alimentaire, économie agricole.

Le service Economie Social et Solidaire est un service multi-actions rattaché à la direction économie. Il a plusieurs volets : emploi-insertion ; économie agricole ; développement de l'ESS. Le service ESS s'appuie sur une association « pôle ESS », conventionnée avec la Région Bretagne pour développer l'ESS sur le territoire.

Responsable du service Economie Social et Solidaire, Nicole Giraud mobilise environ 20% de son temps sur l'animation de la gouvernance, l'évaluation, le suivi du PAT et sur la coordination des actions du PAT (portées par l'agglomération ou des partenaires). François Paillard, chargé de mission agriculture et alimentation, est en temps plein sur la mise en œuvre des actions du PAT (au total, 1,2 ETP sur le PAT ce qui représente une augmentation de 0,2 EPT depuis 2019).

80 partenaires adhèrent officiellement à la charte du PAT. Certains signataires s'engagent à mettre en place des actions précises, d'autres s'engagent sur des objectifs plus généraux.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION

Les instances de pilotage sont :

- **La Commission transition énergétique et alimentaire** de la Communauté d'agglomération qui est très globale avec en charge le PCAET, le PAT... elle permet de renforcer l'interconnaissance et le lien avec chacune des communes (renforcement du bloc local « EPCI-communes).
- **La Gouvernance alimentaire de territoire** : groupe constitué d'une vingtaine d'acteurs ayant candidaté pour rentrer dans cette gouvernance (consommateurs, associations, agriculteurs, élus, une mutuelle, une grande surface, le conseil de développement...). D'abord mobilisé pour relire la charte puis le plan d'actions, il a ensuite été chargé du pilotage, suivi et évaluation du PAT, tout en impulsant des actions et faisant connaître le PAT comme ambassadeur. Après deux années de réunions tous les 3-4 mois, la période pré-électorale puis le Covid, il s'est essouffé et a été remplacé par une nouvelle gouvernance.
- **Le comité technique interne non formalisé** : selon les besoins et les actions, travail avec les services déchets (gaspillage alimentaire), animation territoriale de la santé (CLS) et transition énergétique a lieu afin de répartir des tâches et financements à solliciter.

LA COMMUNICATION

Une newsletter mail sur le PAT est diffusée à un rythme de 3 par an pour communiquer sur l'avancée des actions.

Des spots publicitaires sont diffusés au cinéma afin de trouver des familles souhaitant participer aux Défis Alimentation Positive.

LE FINANCEMENT

L'Agglomération autofinance les coûts liés au PAT. Elle a candidaté à l'appel à projet du programme national pour l'alimentation mais n'a pas été lauréate.

Entre 2018 et 2021, le PAT a été financé notamment par la DRAAF Bretagne, la Région Bretagne et le programme LEADER.

Le PAT a été lauréat de l'appel à candidature de la mesure 13 B du Plan France Relance en 2021.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La charte adoptée fin 2017 a pour ambition « **de faire du Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables** ».

Un plan d'action a été validé pour la période 2022-2024. Il s'appuie pour cela sur 3 grandes priorités :

Priorité 1 : Renforcer l'économie agricole du territoire

Priorité 2 : Reconquérir les ressources naturelles

Priorité 3 : Agir pour une alimentation de qualité et de proximité

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le plan d'action 2018-2020 présentait une vingtaine d'actions, dont certaines étaient déjà menées avant le PAT. Le Plan donne un point de départ et un objectif à atteindre (sur un gradient de 1 à 5).

Le plan d'action 2022-2024 est en train d'être mis en place, avec souvent des actions proches ou déjà entamées et qui doivent être poursuivies, avec une volonté de travailler davantage l'économie agricole (transmission, foncier).

Priorité 1 : Renforcer l'économie agricole du territoire

- Connaître le territoire et les agriculteurs
- Faciliter l'accès au foncier
- Faciliter les installations
- Faciliter les transmissions, notamment dans une perspective de transition écologique
- Commercialiser ensemble
- S'appuyer sur les CUMAS
- Développer les projets d'abattoir mobile sur le territoire
- Continuer à mailler le territoire en terme d'offre alimentaire locale de qualité
- Développer la légumerie Tézéa
- Développer les outils d'abattage, de découpes de petits animaux multi-espèce
- Créer des outils de transformation collective

Priorité 2 : Reconquérir les ressources naturelles

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Renforcer la séquestration du carbone dans les sols
- Adapter les systèmes agricoles au réchauffement climatique
- Accompagner le développement de pratiques favorables à la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de l'air
- Rendre plus lisibles les aides et les dispositifs

Priorité 3 : Agir pour une alimentation de qualité et de proximité

- Sensibiliser les enfants : programme pédagogique dans les écoles, visites de fermes
- Développer un ou des lieux de sensibilisation des habitants, de rencontre avec les producteurs
- Informer sur les prix et les coûts et provenance des denrées alimentaires et des repas
- Expérimenter une plate-forme logistique alimentaire
- Encourager les jardins partagés, jardins solidaires ...
- Accompagner les transitions alimentaires
- Permettre l'accès aux produits locaux de qualité aux plus grand nombre et notamment aux plus démunis
- Inciter les producteurs ou futurs producteurs à approvisionner la restauration collective
- Atteindre 50% produits durables et de qualité dont 20% de bio (loi EGalim) en restauration collective et mesurer son évolution
- Encourager les passages de production de repas en régie dans les communes

Gouvernance et transversalité

- Renforcer le bloc local EPCI-communes
- Développer la transversalité inter-service
- Développer les coopérations avec les territoires voisins
- Accroître la visibilité du PAT
- Préparer le prochain PAT

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Suite à l'essoufflement de l'ancienne gouvernance, un nouveau groupe de gouvernance a été lancé : la **gouvernance agricole et alimentaire de territoire**. Son rôle est de piloter le PAT mais aussi elle peut aussi se saisir d'autres sujets qui ne seraient pas forcément rattachés directement au PAT.

Ce groupe est composé d'élus de la commission transition écologique et alimentaire, de maires et VP intéressés par les questions agricoles (15aine d'élus en tout), de représentants d'associations, de la chambre d'agriculture, du GAB, de Cap 44 et du consortium de l'alimentation durable.

Une première réunion a eu lieu pendant le confinement afin de récolter les attentes des participants par rapport au PAT et au nouveau groupe de gouvernance. La

gouvernance a donc été créée au printemps 2021 et a principalement travaillé sur l'élaboration du plan d'action 2022-2024.

ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Sensibilisation scolaire : programme de sensibilisation scolaires sur les liens agriculture-alimentation-santé-environnement.

Défi Alimentation Positive : une 3^{ème} édition qui s'est terminée en mars 2022. Une 4^{ème} édition est prévue en 2023.

Réseau des cuisiniers de restaurants collectifs : lieu d'échange de pratiques, savoir-faire et connaissances (rappel sur la Loi EGALIM, conseils de recettes et de fournisseurs, formations...) lancé dès 2018, il réunit principalement des cuisiniers d'établissements scolaires mais aussi de multi-accueils et d'un institut médico-éducatif. Son animation constitue une des actions du PAT.

TEZEA (entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation Territoire 0 chômeur) : expérimentation de la mise en place de la Légumerie Sud 35 pour approvisionner les restaurants collectifs en légumes locaux, lavés, épluchés, découpés, livrés et prêts à être cuisinés. Un travail d'animation, de logistique et d'investissement matériel est en cours.

Plaisir à la cantine : formation de 10 journées pour les cuisiniers, le personnel de service, les élus, DGS, enseignants, parents d'élèves, pour aborder tous les aspects de l'alimentation (diététique, cognitif, législatif avec loi Egalim...). Dispositif de la DRAAF destiné au secondaire, une formation a été expérimentée en 2020 sur l'agglomération, mobilisant 8 cantines (établissements en gestion directe).

Approvisionnement en fruits et légumes : Un travail est également en cours pour créer une nouvelle plate-forme alimentaire territoriale avec une entreprise d'insertion (Déclic), en lien avec les 3 Manger bio.

Un **diagnostic agricole** avec la chambre d'agriculture (commande en 2021)

Un **diagnostic alimentaire** avec une stagiaire

Un travail sur **la planification alimentaire** avec le GAB44 (1ère réunion en dec 2021)

Une **formation pour les élus sur les enjeux du foncier agricole** avec Terres de Lien (2022)

Une **formation pour les élus**, avec le GAB56, sur les enjeux d'une **relocalisation alimentaire**, en lien avec la restauration collective et avec plusieurs visites de ferme (automne 2021)

LE FINANCEMENT

Un **dossier de 5 projets** a été déposé dans le cadre du **Plan de relance auprès de la DRAAF Bretagne**. Il comprend la légumerie de TEZEA, un projet de plateforme alimentaire porté par une entreprise d'insertion, un projet de lieu expérimentation de culture en agro-écologie porté par le lycée agricole et un projet d'accessibilité sociale des produits porté par une association de producteurs.

Un projet de fromagerie collective en Pays de la Loire a été déposé auprès de la DRAAF Pays de la Loire et s'inscrit également dans le cadre du PAT de Redon Agglomération.

Pour prétendre à ces financements, l'agglomération a déposé une demande de reconnaissance du PAT par le ministère de niveau 1.

L'EVALUATION

Une stagiaire a réalisé un bilan-évaluation des 3 dernières années du PAT, qui a servi à définir les trois priorités pour 2022-2024. Une restitution publique a eu lieu en soirée le mardi 6 juillet, à l'agglomération et en visio-conférence.

Des indicateurs qualitatifs ont été mis en place (durabilité, efficacité, visibilité, des politiques publiques...).

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le Contrat local de santé inclut un axe alimentation-nutrition. Il concerne tout le territoire de l'agglomération.

Redon Agglomération n'est plus Territoire zéro déchets/zéro gaspillage mais un travail est réalisé avec le service déchets sur le gaspillage alimentaire. Un travail est également engagé avec la compétence de gestion des milieux aquatiques, déléguée aux syndicats.

Redon Agglomération élabore en 2021 son futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui entrera en résonance avec plusieurs axes du PAT.

Une stratégie foncière permettant de croiser les enjeux urbanismes, développement des entreprises et économie agricole sera travaillée dans le cadre de la révision du SCoT en 2023.

COOPERATION INTERTERRITORIALE

Le Projet « Transformer par l'amont », porté par le Syndicat Chère Don Isac sur la protection de la ressource en eau inclut un axe de mise en synergie des PAT des 8 EPCI constituant le syndicat mais le volet alimentation, jugé non prioritaire et donc a été mis de côté.

Une coopération avec les EPCI voisines est en réflexion pour le portage d'un espace test agricole qui leur bénéficient également.

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Avoir une personne à temps plein sur le PAT

- Être sur un territoire très dynamique (réseau associatif important et communes dynamiques)
- Appui de la DRAAF Bretagne
- Une mobilisation des communes et des partenaires, inscription des actions dans la durée
- Bonne identification du PAT par les acteurs comme interlocuteur privilégié pour s'inscrire sur le territoire

DIFFICULTES ET FREINS

- Ecart entre l'ambition de la charte et les moyens humains
- Territoire à la frontière entre 3 départements et 2 régions
- Difficulté d'approvisionnement, notamment en viande locale d'où la volonté d'associer davantage les bouchers à la démarche
- Travail chronophage

COMMENTAIRES ONPAT

POUR ALLER PLUS LOIN...

Voir le site Internet de Redon Agglomération : <https://www.redon-agglomeration.bzh/programme-alimentaire-de-territoire>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

